

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

DEMANDE DE SUBVENTION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE CONCERNANT L'OPÉRATION CAP 33 POUR
L'ÉTÉ 2020. AUTORISATION

Séance du 11 février 2020

L'an deux mille vingt , le onze février à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

Présents :

M Mangon, Mme Layrisse, M Acquaviva, Mme Le Moller, Mme Thibaudeau, Mme Hanusse, Mme Picard, Mme
Alhaitz, Mme Nardini, M Barat, M Pages, M Bouteyre, Mme Barrière, M Auffret, M Roucher, Mme Demare, M
Delpech, M Garnier, Mme Durand, M Guichoux, M Ouillade, Mme Rigaud

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Augé à M Roucher
M Braun à Mme Alhaitz
Mme Dumas à M Mangon
M Dubos à M Auffret
M Claudin à Mme Picard
M Alban à Mme Hanusse
Mme Baron à Mme Nardini
M Cases à M Guichoux

Absent(s) :

M Demanes, M Camacho, Mme Rivière, M Morisset, M Cristofoli

Secrétaire de séance : M Xavier Delpech.

La séance est ouverte,

Délibération du : 11 février 2020
Rendue exécutoire le : 13 février 2020
Publiée le : 13 février 2020

Signé : Le maire Jacques Mangon

Délibération du conseil municipal

Séance du 11 février 2020

**DEMANDE DE SUBVENTION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE CONCERNANT L'OPÉRATION CAP 33 POUR
L'ÉTÉ 2020. AUTORISATION**

Mme Emmanuelle Alhaitz, Adjointe au maire déléguée à la Proximité des quartiers de l'Ouest : Caupian, Cérillan, Hastignan, Issac présente le rapport suivant.

La commune renouvelle cet été, l'opération sportive et culturelle Cap 33 dont les partenaires sont le Département de la Gironde, les comités départementaux sportifs et les associations.

Le centre fonctionnera six jours par semaine (du lundi au samedi) du 1er juillet au 31 août 2020.

Il proposera aux familles et aux plus de 15 ans, de découvrir diverses activités grâce à un partenariat étroit avec les associations locales.

Le principe de l'opération Cap 33 s'appuie sur trois moments forts d'activités :

- Les découvertes : Elles permettent une pratique gratuite des activités (avec ou sans inscription au préalable) ;
- Les séances d'approfondissement : Dans la continuité des moments découvertes, ces séances payantes permettent de se perfectionner dans certaines disciplines encadrées par des éducateurs diplômés ;
- Les tournois et rencontres : Ces moments permettent de se retrouver dans une ambiance conviviale (tournois payants et rencontres gratuites).

Par ailleurs, la commune est responsable de l'organisation et tenue d'assurer le rôle d'employeur.

Elle a prévu l'engagement de 10,33 mois saisonniers (3 mois de valorisation pour le personnel municipal mis à disposition et 7,33 mois pour les recrutements).

En ce qui concerne le budget prévisionnel total, il s'élève à 32 000 € et les dépenses prévues sont inscrites au Budget Primitif 2020.

Le Département apporte à la ville un soutien logistique et octroie une subvention de fonctionnement.

Il vous est donc proposé aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et solliciter une aide financière auprès du Département de la Gironde.

Dans ces conditions,

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que les éventuels avenants et solliciter une subvention de fonctionnement auprès du Département de la Gironde.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 11 février 2020

pour expédition conforme

Le maire,



Jacques Mangon



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG20_012
Date de la décision:	2020-02-11 00:00:00+01
Objet:	DEMANDE DE SUBVENTION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE CONCERNANT L'OPÉRATION CAP 33 POUR L'ÉTÉ 2020. AUTORISATION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.5 - Subventions
Identifiant unique:	033-213304496-20200211-DG20_012-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-213304496-20200211-DG20_012-DE-1-1_0.xml	text/xml	963
nom de original:		
DG20_012.pdf	application/pdf	593919
nom de métier:		
99_DE-033-213304496-20200211-DG20_012-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	593919

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 février 2020 à 10h54min20s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 février 2020 à 10h54min21s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 février 2020 à 10h54min33s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 février 2020 à 10h55min37s	Reçu par le MI le 2020-02-13